



**OFFICE SOCIAL  
COMMUN MAMER**  
Bertrange  
Dippach  
Kehlen  
Kopstal  
Leudelange  
Mamer  
Reckange-sur-Mess

	Reider OK	
	COMMUNE DE RECKANGE-SUR-MESS	
	11 SEP. 2024	
	ENTRÉE	
	N° 5235	

Capellen, le 10 septembre 2024

**Aux membres du conseil d'administration  
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne: réunion 8/2024 du conseil d'administration de l'office social commun en date du 18.09.2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1 de la loi du 18.12.2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **8<sup>e</sup> réunion** en 2024 du conseil d'administration de l'office social commun qui aura lieu

**mercredi, le 18.09.2024 à 17.00 heures  
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,  
2-4, Parc d'Activités Capellen, Bâtiment B, L-8308 Capellen.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du registre aux délibérations du 25.07.2024
2. Gestion journalière
3. Approbation de la convention conclue entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'Office social commun Mamer et ses communes membres pour l'année 2024
4. Approbation de la Convention conclue entre l'Office Social Commun Mamer et l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) pour l'année 2024
5. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratif et social à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration

  
Marcel SCHMIT, président

*Copie de la présente est adressée aux collèges des bourgmestres et échevins des communes-membres*

